

### 38 - Subventions aux associations et structures culturelles

**M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur :** La Délégation Culture et Patrimoine de la Ville de Besançon apporte son soutien aux associations culturelles autour de quatre grands axes : aide à la création, aide à la diffusion, aide à la sensibilisation et aide au projet, dans les différents domaines artistiques et culturels : musique, théâtre, marionnettes, arts de la rue, arts du cirque, danse, art contemporain, audiovisuel, lecture, patrimoine.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir les projets des associations suivantes :

#### ✕ Ensemble Meryem Koufi

Depuis 2007, Meryem Koufi, chanteuse, musicienne et compositrice d'origine algérienne a imposé son talent au sein de la compagnie bisontine Altérités et dans de nombreuses collaborations autour d'un travail sur les musiques arabo andalouses.

Aujourd'hui, Meryem Koufi, dans le cadre d'un échange culturel entre la France et le Maroc, poursuit son travail. Elle développe notamment un projet artistique sous la forme d'un duo de flamenco pour chant et guitare.

Dans le but d'accompagner la poursuite du projet artistique de Meryem Koufi avec le Maroc et de soutenir sa diffusion, il est proposé d'allouer à cette association une subvention d'un montant de 1 000 €.

#### ✕ Théâtre à Tout Prix

Le Théâtre à Tout Prix est créé en 1989 à Besançon par Jean-Michel Potiron, metteur en scène associé du Théâtre de l'Espace de 1991 à 1999.

Depuis décembre 2004, il s'interroge sur l'état de la culture et de l'art, à travers des créations de spectacles en particulier autour de l'oeuvre de Guy Debord «La société du spectacle». Ces dernières années, la compagnie a tissé un large réseau de diffusion et d'échanges artistiques avec la Suisse autour de ses spectacles et ses questionnements.

Dans le but de soutenir le projet artistique de Jean-Michel Potiron, il est proposé d'allouer une subvention à l'association Théâtre à Tout Prix à hauteur de 2 000 €.

#### ✕ Jeunesses Musicales de France

Depuis plus de 60 ans, l'Association Jeunesses Musicales de France contribue à la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire.

A Besançon, l'association propose chaque saison aux écoles des spectacles de musique vivante. En 2010, 7 800 élèves ont bénéficié de ces concerts à Besançon, présentés au Kursaal et à La Rodia.

A ce jour, l'association souhaite préserver les tarifs en direction des écoles et des familles alors que les coûts de production de concerts sont en constante augmentation.

Il est proposé d'allouer une subvention complémentaire à l'association à hauteur de 500 € afin de lui permettre de conforter ses missions d'éducation artistique dans des conditions favorables aux élèves.

**✘ La Salamandre**

La Compagnie La Salamandre, née à Besançon en 1990, s'est forgée son identité dans le domaine des arts de la rue, avec le feu comme élément central de ses créations.

En 2012, la Salamandre proposera un événement «anniversaire», soit 3 soirées de spectacles et parades déambulatoires dans l'espace public, au centre-ville de Besançon, les 3, 4 et 5 mai 2012, avec des compagnies régionales associées.

Il est proposé d'allouer une subvention à l'Association La Salamandre, à hauteur de 6 000 €, pour la préparation de cet événement.

**✘ Association Na, Compagnie Pernette**

La Compagnie de la chorégraphe Nathalie Pernette travaille à la mise en place de la troisième édition de l'événement chorégraphique «*Jours de Danse*», sur le thème de la matière, qui se déroulera les 22 et 23 juin 2012, à Besançon, au centre-ville et à la Citadelle.

Comme en 2011, cette manifestation, proposée dans l'espace public, devrait marquer l'ouverture de la saison culturelle d'été de la Ville.

Afin de mener à bien la préparation de cet événement, qui associera diffusion et création, danseurs professionnels et danseurs amateurs, Compagnie Pernette et compagnies invitées, il est proposé d'allouer une subvention complémentaire de 15 000 € à l'Association «Na».

**✘ Association Generiq Rhin-Rhône**

Créé en 2007, le Festival *Generiq* se singularise par une territorialité particulière, un réseau de 11 villes du Grand-Est, une collaboration entre plusieurs lieux de musiques actuelles et un festival, les Eurockéennes, une recherche de lieux d'accueil singuliers pour les concerts et une place privilégiée réservée à la découverte artistique.

En 2011, la 5<sup>ème</sup> édition du festival accueillera, du 2 au 10 décembre, une vingtaine d'artistes en collaboration avec une dizaine de lieux différents à Besançon.

Il est proposé d'allouer une subvention à l'Association Generiq Rhin-Rhône à hauteur de 5 000 € pour l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition du festival.

**✘ RAP La Rodia**

Le festival de musiques actuelles *TGV Generiq* est depuis 2010 en relation avec la SNCF, dans le cadre de la construction de la branche Est de la Ligne Grande Vitesse européenne Rhin-Rhône.

L'édition 2011 du festival, se déroulant du 2 au 10 décembre, intégrera les festivités d'ouverture de la LGV prévues à cette même période. La RAP La Rodia est partenaire de l'association Generiq pour l'organisation du festival.

La Ville de Besançon s'inscrivant dans cette dynamique territoriale, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle à la RAP La Rodia, à hauteur de 5 000 €, pour conforter la programmation 2011 du festival *TGV Generiq*, dans et hors les murs de La Rodia.

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution de ces subventions

En cas d'accord, la somme totale de 34 500 € sera imputée de la manière suivante :

. 29 500 € au chapitre 65.30/6574 CS 41000

. 5 000 € au chapitre 65.30/657364.10012 CS 41000,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention triennale liant la Ville à l'Association Na,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2011 liant la Ville à la RAP La Rodia.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 2011.*